

Programme National de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement- PNPEE

Descriptif

Le PNPEE appuie les municipalités dans leurs actions de gestion de déchets et de propreté urbaine, par le financement de contrats de sous-traitance et contribue à l'embellissement des villes par l'aménagement d'espaces verts.

Maître d'ouvrage

-Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE) à travers l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)

Composantes

-Composantes Collecte des déchets : financement d'achat de matériel et financement des marchés de sous-traitance de la collecte sur présentation d'une demande de la part des municipalités avec une étude de projet

-Composante Aménagement d'espaces verts : sur demande des municipalités l'ANPE intervient directement pour aménager des espaces verts

Les conditions

Les interventions se font sur des discussions et des propositions au niveau local entre les municipalités et l'ANPE.

Apport au PRCA

-Les municipalités peuvent faire appel à ce programme pour les appuyer dans la collecte des déchets dans les centres anciens et spécifiquement pour la collecte des déchets du bâtiment (gravats et déchets de démolition). Elles peuvent également bénéficier d'un appui pour l'achat de matériel et d'équipement spécifique pour intervenir dans les centres anciens.

-Elles peuvent également l'utiliser pour compléter le financement de projets d'aménagements d'espaces verts.